

## **CONDITIONS ET PIÈCES NECESSAIRES POUR LA LOCATION D'UN INSTRUMENT**

- Être inscrit au Conservatoire, ou faisant partie du réseau des écoles associées.
- Avoir rencontré le professeur au préalable pour le choix de la taille si nécessaire ou le conseil sur le type d'instrument.
- Produire une attestation d'assurance qui mentionnera l'instrument sollicité.
- L'assurance devra couvrir à minima :
  - o Le vol en tous lieux y compris en dehors du domicile.
  - o Le bris accidentel causé par l'élève lui-même ou un de ses proches (famille).
- Le coût est de 18 €/mois pendant 10 mois pour une mise à disposition de 12 mois si l'élève est réinscrit au mois de juin (2 mois gratuit : juillet, août).
- Une révision annuelle quel que soit la durée du prêt reste à la charge de l'emprunteur.
- Se présenter auprès du responsable du parc instrumental avec les pièces nécessaires.

### **Classe à Horaires Aménagés Musique**

**Primaire : Groupe scolaire Nandi Park Pau**

**Secondaire : Collège Jeanne d'Albret Pau**

## **CONDITIONS ET PIÈCES NECESSAIRES POUR LE PRÊT D'UN INSTRUMENT**

- Être inscrit au Conservatoire et dans la classe pour laquelle l'élève sollicite le prêt de l'instrument.
- Avoir rencontré le professeur au préalable pour le choix de la taille si nécessaire ou le conseil sur le type d'instrument.
- Produire une attestation d'assurance qui mentionnera l'instrument sollicité.
- L'assurance devra couvrir à minima :
  - o Le vol en tous lieux y compris en dehors du domicile.
  - o Le bris accidentel causé par l'élève lui-même ou un de ses proches (famille).
- Une révision annuelle quel que soit la durée du prêt reste à la charge de l'emprunteur.
- Se présenter auprès du responsable du parc instrumental avec les pièces nécessaires.